

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Mardi 10 juin 2014

* * * * *

L'an deux mille quatorze, le mardi 10 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Mélanie ANDRÉ, Nadège DELPECH, Elodie PEYOIS, Maggy PEZZINY, Anne-Marie VIGNERON, Mrs Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Frédéric NAVARRE, Jean-Jacques REMY.

Absent non excusé :

NOUVIAN Claude.

BOULANGER Serge

Mr DUROS Jean-Louis a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 heures 30.

Information préliminaire :

Avant d'entamer l'ordre du jour Monsieur le Maire aborde le sujet du redécoupage des régions et des collectivités locales ainsi que des économies qui peuvent en découler. Il annonce que la communauté de communes devra présenter à la Préfecture avant 2015 un "état des lieux" de la CCVA et des communes qui la composent, du nombre d'employés communaux au nombre de matériels importants (Tracteurs, véhicules, bâtiments, cuisines...). Cet état sera la condition imposée pour obtenir la dotation budgétaire de l'année 2015. Cela préfigure probablement des changements pouvant intervenir comme des regroupements de moyens. Pour la commune, il est difficile de savoir ce que seront les revenus et les compétences en 2016. Qu'en sera t il de l'intercommunalité, de la mutualisation des employés communaux ou du regroupement des écoles. Il convient donc de ne pas se précipiter dans les investissements, notamment pour la ferme Doffemont, même si certains ont beaucoup travaillé sur ce projet et ont des plans bien arrêtés.

Jean-Jacques REMY répond que c'est intéressant que le 1^{er} adjoint n'ait pas toujours le même avis que le Maire, notamment au sujet de la ferme. Il pense qu'il ne faut pas perdre de temps pour en faire quelque chose, quelque chose d'évolutif si la situation est si incertaine, mais qu'il faut avancer et réfléchir au fil des mois à venir. Faudra t il l'aménager, la vendre, la diviser et en vendre une partie ? Des offres ont déjà été faites pour lesquelles la Mairie serait loin d'être perdante.

Rythmes scolaires :

Après cet aparté, Monsieur le Maire évoque les débats de la communauté de commune des vallons d'Anizy (CCVA) et les rythmes scolaires, réforme qui intéresse la plupart des Brancourtois, les parents d'élèves principalement. Pour Brancourt, ce sont les lundis et jeudis après-midi qui ont été retenus. La CCVA va recruter de nouveaux animateurs et augmenter le nombre d'heures de ceux qui encadrent

déjà le périscolaire à la cantine. Les animations retenues sont variées, cuisine, peinture, musique... Ces activités supplémentaires requièrent de la place et donc des salles. A Brancourt, la salle polyvalente est déjà prévue, d'autres locaux seront à l'étude au regard de la sécurité.

La salle polyvalente manquera alors de place pour stocker le nouveau matériel, il deviendra certainement nécessaire de réaliser des aménagements, par exemple en installant des portes fermant à clé sous le comptoir de l'entrée.

S'ensuit une longue discussion sur la différence entre le but originel du projet des rythmes scolaires et la réalité de son application dans les petites communes.

19h50 : arrivée de M. BOULANGER.

Démission de M. Claude NOUVIAN :

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'il a reçu cette semaine une lettre de démission de M. Claude NOUVIAN. Le Maire signale aux conseillers Municipaux qu'il a accepté sa démission.

ORDRE DU JOUR :

SIRTOM du Laonnois :

Jean-Jacques REMY rappelle qu'il est membre du bureau du SIRTOM et informe d'une réunion qui doit se tenir ce mardi afin de remplacer 3 démissionnaires de la commune de Pinon.

Dossier chauffage salle polyvalente :

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu l'arrêté de notification attribuant la subvention demandée en 2013 pour le chauffage de la salle polyvalente d'un montant de 13500 euros.

Suite au passage de la facture de la société Locheron de 2.100 € en reste à réaliser en mars de cette année, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative afin de l'inclure dans les délibérations de février du compte administratif et de l'affectation de résultat. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative ci –après :

RECETTE :

(F) Compte 002 : « Résultat de fonctionnement reporté »	- 2.100 €
(I) Compte 1068 : «Excédent de fonctionnement reporté»	+ 2.100 €
(I) Compte 021 : « Virement de la section de fonctionnement »	- 2.100 €

DEPENSE :

(F) Compte 023 : « Virement à la section d'investissement »	- 2.100 €
---	-----------

Le conseil municipal accepte également, à l'unanimité, la rectification des délibérations du compte administratif 2013 :

Investissement : 63.393 ,46 €
Fonctionnement : 156.388,55 €
Résultat de clôture : 92.995,09 € au lieu de 95.095,09 €

et de l'affectation du résultat :

Besoins net de la section de fonctionnement :	- 63.393,46 €
Compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés :	- 63.393,46 €
Compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté :	92.995,09 €

La rue des jardinets :

M. Francis DEMARQUE a accompagné le bureau d'étude Beta-Voirie afin de faire un devis pour l'étude de la rénovation de la voirie rue des jardinets. Cette chaussée est très dégradée.

L'étroitesse de la rue rend impossible la mise en place d'un trottoir, une évacuation centrale du type de celle de la rue le champ Marot est envisagée.

Deux voitures ne pouvant s'y croiser, un sens unique devra être instauré. Beta-Voirie, le maître d'œuvre, proposera le sens de circulation après avoir étudié de nombreux paramètres comme le sens d'entrée de certains portails ou le croisement avec la rue Chanteclerc. Une limitation à 30Km/h sera mise en place.

L'étude nécessitera un bornage par un géomètre, le passage d'une caméra dans le réseau pluvial, un état du réseau d'alimentation en eau et devra inclure le projet de rénovation de l'éclairage public (prévu au conseil de mai).

Certains portails devront être rehaussés. Des réunions publiques et des visites en porte à porte seront réalisées.

Le devis de la prestation du bureau d'étude Beta-Voirie est de 4 740 €. L'étude d'avant projet s'élève à 1450 € (qui sont inclus dans l'ensemble si le conseil retient ce bureau d'étude).

A l'unanimité, le conseil approuve le devis d'avant projet. Cet avant projet permettra de demander une subvention.

Distribution du Maillon :

Jusqu'ici distribué par nos employés communaux, le Maillon, journal de la CCVA sera désormais distribué dans nos boîtes aux lettres par une société. Dans certaines communes, il arrivait dans les boîtes après le déroulement des manifestations qu'il annonçait.

Règlement de la salle polyvalente :

Francis DEMARQUE donne lecture du nouveau règlement de location de la salle polyvalente. Il comporte 23 articles.

Etude des différents tarifs :

Salle polyvalente : Suite à une remarque de Mme Anne Marie VIGNERON, le forfait énergie qui apparaissait à part, est désormais inclus dans le prix de la location.

Le forfait nettoyage n'a été utilisé que deux fois au cours des dernières années.

Soumis au vote, les tarifs de location de la salle polyvalente sont approuvés à l'unanimité.

	Brancourtois	Extérieurs
WEEK-END (du vendredi soir au lundi matin)	350 €	500 €
Dépôt à la signature	150 €	250 €
ASSOCIATIONS (week-end)	150 €	350 €
Dépôt à la signature	75€	150 €
Nettoyage complet	300 €	300 €
Dépôt de garantie	500 €	500 €
<i>Attestation d'assurance obligatoire. Location par un Brancourtois pour un tiers interdite</i>		

21h00 : Départ de Mme Elodie PEYOIS qui donne pouvoir à Jean-Louis DUROS.

Pêche :

Le projet de règlement de la pêche dans l'étang de Brancourt proposé par M. Jean-Paul LEQUEUX est amendé et approuvé.

Une discussion a lieu concernant l'obligation ou non de détenir une carte de pêche fédérale (environ 66 €) pour pouvoir pêcher dans l'étang.

Avant d'aborder le sujet des tarifs, il est rappelé qu'un curage de l'étang a été voté au précédent mandat et budgété pour 2014.

21 cartes de pêche ont été vendues en 2013.

Francis DEMARQUE propose le rétablissement de la gratuité pour les plus de 60 ans, Jean-Paul LEQUEUX propose le demi-tarif, sur proposition de M. le Maire, le tarif approuvé à l'unanimité sera de 10€ pour les Brancourtois.

Brancourtois	10 €
Extérieurs	
Plus de 16 ans	25 €
Moins de 16 ans	10 €
A la journée Pour tous	3 €

Tennis :

3 cartes seulement vendues en 2013. Le terrain devra être démoussé pour redevenir attrayant.

Le conseil vote à l'unanimité pour un tarif de :

Brancourtois	
Adulte	20 €
Moins de 16 ans	10 €
Etudiants	10 €
A la journée	3 €
Extérieurs	
Tous	20 €
A la journée (accompagnant un habitant de Brancourt)	3 €

Cimetière :

Jean-Jacques REMY rappelle qu'en 2012, lors de la dernière mise à jour des tarifs du cimetière, les discussions avaient été vives et que depuis, il avait été interpellé à plusieurs reprises par des Brancourtois. Après avoir comparé les prix avec ceux des communes environnantes, il propose une révision des prix à la baisse.

Concession cimetière	Concession trentenaire	300 €
	Concession Cinquantenaire	500 €
Concession columbarium	Concession trentenaire	300 €
	Concession Cinquantenaire	500 €

Curage de l'étang :

Un avis favorable est donné à l'unanimité à M. DEMARQUE qui propose de faire curer l'étang avant le prochain concours de pêche, sous réserve que le prix de l'opération reste dans la limite fixée par le devis approuvé lors du vote du budget.

Quai d'accès des pompiers :

Jean-Paul LEQUEUX rappelle qu'il était aussi question de réaliser un quai permettant aux pompiers de remplir leur citerne en cas d'incendie à Brancourt, chose qui n'est pas possible actuellement. Ces travaux peuvent être effectués en régie à moindre frais par les employés communaux.

Le conseil donne le feu vert à l'étude cette réalisation.

Subventions :

- L'ASBL demande une subvention de 1100 € (en 2013, 1000 €)

M. le Maire détaille sur le dossier joint, le nombre de manifestations et d'activités pérennes organisées en 2013. A l'unanimité le conseil accorde 1100 €

- Les Anciens combattants demandent une subvention de 100 € (80 € en 2012) et un rattrapage car ils n'en avaient pas fait la demande dans les délais. A l'unanimité le conseil leur accorde 100 € pour 2014.

- Les demandes de subvention de l'union des aveugles et déficients visuels, de l'ARCEP (contre la sclérose en plaque) et du secours catholique sont repoussées à l'unanimité.

Acceptation d'un chèque :

Le conseil accepte à l'unanimité un chèque de régularisation de l'assurance d'un montant de 143,72 €

Réunion des commissions :

La commission voirie communale s'est déplacée en haut du chemin de Frival.

Suite à cette visite :

- le conseil décide d'abandonner à un riverain plusieurs arbres à abattre dont le transport coûterait plus cher à la commune que la vente du bois.

- La construction d'une rigole ou la mise en place d'un tuyau doit être envisagée pour canaliser les écoulements d'eau.

- Un accord sera rédigé avec remise d'un chèque de caution du débardeur de bois pour garantir le maintien en état du chemin communal pendant le débardage.

QUESTIONS DIVERSES :

Travaux:

Jean-Paul LEQUEUX annonce que le matériel a été acheté pour :

- la remise en état du fossé non loin de l'étang (évoqué au conseil de mai),

- la construction d'un avaloir rue Bellevue à coté de chez Mme MOISSON.

Poteaux d'incendie :

Le devis pour creuser les trous d'installation des 3 bornes à incendie est de 1044 €. Ces travaux seront réalisés en septembre. Il est demandé qu'une réunion de la commission soit faite afin de définir exactement les implantations en concertation avec le syndicat des eaux. Mr REMY Jean-Jacques signale que vu les connaissances du réseau de Mr CROQUET il devra être convié à cette réunion.

Visite du patrimoine :

La visite du patrimoine communal au profit des nouveaux conseillers s'est déroulée mercredi dernier.

Info :

L'HAD de Brancourt a déménagé et se situe à présent au 9 rue saint Maurice.

Eau du cimetière :

Mme Nadège DELPECH pose une question que se posent de nombreux conseillers concernant l'utilisation d'eau du cimetière destinée à abreuver les chevaux dans la pâture voisine. M. le Maire explique que le propriétaire a été autorisé à utiliser l'eau au robinet du cimetière. En échange, il fait un don à la commune (un chèque de 30€ a été accepté en 2012).

Risque routier :

Nombreux sont ceux qui ont remarqué le manque de sérieux de l'équipe qui effectue les travaux pour la maison en construction après la ferme, au 58 rue saint Maurice. Pas de sécurisation, boue sur la chaussée... Il faudra veiller à la réfection des trottoirs quand les trous seront rebouchés.

Défibrillateur :

Jean-Paul LEQUEUX annonce que la formation au défibrillateur pourrait avoir lieu un lundi début septembre en fin d'après midi (date et horaire à préciser).

Buvette tour de France :

Jean-Louis DUROS confirme que pour les services de la Préfecture, l'installation d'une buvette lors du passage de l'étape du tour de France (jeudi 10 juillet) est de la responsabilité du maire et ne peut autoriser qu'une buvette de 2^{ème} catégorie. L'ASBL établira sa buvette et ses animations sur l'espace vert de la rue du gros Suys à partir de 10H00.

Passerelle de Laon/ église de Brancourt :

La passerelle piétonne permettant de franchir la voie ferrée pour relier Laon à la cité des cheminots vient d'être détruite. Cette passerelle avait été construite à la même époque et avec les mêmes matériaux que notre église. JL DUROS précise qu'après études, le coût de rénovation de la passerelle avait rendu sa destruction inéluctable. Il est difficile de ne pas établir un parallèle entre ces deux édifices

Avaloir rue du pont de la Vionne :

Suite aux violents orages de la semaine passée, M. Jean-Pierre DURET revient sur un sujet qu'il avait abordé le mois dernier, la pose d'un avaloir en bas de la rue, la dernière maison étant inondée à chaque forte pluie. Une commission se rendra sur place et étudiera l'opportunité de la réalisation de travaux en régie.

Nids de poules :

Anne-Marie VIGNERON signale de nombreux trous en formation dans la Ruelle du Four.

Trottoirs impraticables :

Les trottoirs sont à nouveaux rendus impraticables aux piétons, notamment aux mamans avec enfants et poussettes sur le chemin de l'école. C'est le cas de part et d'autre de la rue Saint Maurice non loin de l'église, avec des voitures garées sur le trottoir, une boîte aux lettres qui dépasse, et sur le trottoir d'en face, c'est une haie non taillée qui prend toute la place.

Sacs poubelles :

Il est fait état de sacs poubelles sortis le lundi soir et éventré par les animaux pendant la nuit. Rue du pont de la Vionne par exemple, les ordures répandues jonchent encore le sol plusieurs jours après. Un appel au civisme sera fait dans le Brancourtois.

Employés communaux :

Jean-Jacques REMY annonce que les employés communaux lui avaient confié qu'ils aimeraient rencontrer les nouveaux membres du conseil municipal. Une réunion sera organisée le mardi 24 juin.

Congés d'été :

Pendant les congés de Mme Dorothee BOULARD du 1^{er} au 26 août, le secrétariat de mairie sera fermé. Des permanences seront assurées par le maire et ses adjoints. Elles seront affichées à la porte de la Mairie.

Le prochain conseil se tiendra le mardi 8 juillet. Il n'y aura pas de conseil en août. A partir de septembre, les conseils se tiendront à nouveau le 1^{er} mardi de chaque mois.

La séance est levée à 22h50.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS

Le Maire
Francis KOCK